**Un nouveau modèle de gouvernance mondiale : le Conseil mondial de coopération et de conseil (Global Cooperation & Advisory Council, GCAC)**

**Introduction : Pourquoi nous avons besoin d’une nouvelle approche**

L’Organisation des Nations Unies (ONU) a été fondée après la Seconde Guerre mondiale avec l’espoir de prévenir de futurs conflits, de favoriser la coopération internationale et de protéger les droits de l’homme. Près de huit décennies plus tard, il est clair que, malgré quelques réussites notables, l’ONU est devenue de plus en plus inefficace, politisée et dépassée dans son approche. De nombreux pays, qu’ils soient grands ou petits, la perçoivent comme une institution impuissante, incapable de traiter efficacement les grandes crises mondiales, tandis que d’autres la critiquent comme une organisation « globaliste » qui cherche à saper la souveraineté et à imposer des politiques uniformes à des nations culturellement et politiquement diverses.

Cette proposition visant à créer le **Global Cooperation & Advisory Council (GCAC)** entend répondre à ces critiques en mettant en place un modèle de gouvernance mondiale plus allégé, plus transparent et plus décentralisé, qui met l’accent sur la participation volontaire, le respect de la souveraineté et la coopération concrète. Contrairement à l’ONU, le GCAC fonctionnerait comme un organe consultatif et de réponse aux crises sans caractère coercitif, garantissant qu’aucun État ne soit contraint de se conformer, mais en encourageant la participation grâce à des avantages et un soutien clairement définis.

**Critiques à l’égard des Nations Unies**

**1. Partialité et corruption**

L’une des critiques les plus fréquentes envers l’ONU concerne sa partialité politique et sa vulnérabilité à la corruption.

* **Partialité systémique :** Le fait que l’ONU se focalise de manière disproportionnée sur Israël, avec de longues séries de résolutions le condamnant tout en ignorant d’autres graves violations des droits de l’homme dans le monde, illustre à quel point des agendas politiques peuvent orienter ses actions.
* **Scandales de corruption :** De nombreux organismes de l’ONU, comme le programme Pétrole contre Nourriture, ont été mêlés à des scandales de corruption, ce qui a porté atteinte à la crédibilité de l’Organisation et conduit à une mauvaise gestion de fonds essentiels.

**2. Inefficacité dans la prévention des conflits**

Bien que l’ONU ait été fondée pour empêcher les guerres, elle n’a pas réussi à stopper plusieurs conflits majeurs, notamment :

* **Rwanda (1994)** : L’ONU n’est pas intervenue de manière décisive pendant le génocide, entraînant la mort de près d’un million de personnes.
* **Syrie (depuis 2011)** : Malgré des années de guerre civile et de crises humanitaires, l’ONU n’a pas pu négocier une paix durable.
* **Ukraine (depuis 2022)** : L’ONU a joué un rôle minime dans l’un des conflits européens les plus importants depuis la Seconde Guerre mondiale.

**3. Érosion de la souveraineté nationale**

L’ONU est souvent perçue comme promouvant un agenda globaliste qui minerait la souveraineté nationale en :

* **Imposant des politiques aux États membres** via des accords non contraignants qui influencent ensuite la législation nationale.
* **Promouvant des cadres internationaux** tels que l’Agenda 2030, que nombre de critiques considèrent comme une tentative d’imposer des normes sociales, économiques et environnementales uniformes sans tenir compte des contextes nationaux.

**4. Inefficacité bureaucratique**

La bureaucratie tentaculaire de l’ONU constitue un obstacle majeur à son efficacité.

* **Lenteur du processus décisionnel :** L’adoption de résolutions cruciales peut prendre des mois, voire des années, alors même que la situation sur le terrain se dégrade ou évolue rapidement.
* **Coûts opérationnels élevés :** Une part importante du budget de l’ONU est absorbée par des dépenses administratives plutôt que par l’aide directe ou les interventions sur le terrain.

**Le Global Cooperation & Advisory Council (GCAC) : Un nouveau cadre**

**Objectifs fondamentaux**

Le GCAC vise à établir un modèle de gouvernance mondiale plus efficace, équitable et transparent, en se concentrant sur :

1. **Coopération volontaire :** Les nations participent aux initiatives par choix, non par contrainte, garantissant le respect de la souveraineté.
2. **Autonomie régionale :** Des conseils régionaux gèrent les problématiques locales, réduisant la charge pesant sur un organe mondial centralisé.
3. **Transparence et responsabilité :** Toutes les opérations font l’objet d’audits indépendants et de rapports publics.
4. **Réponse rapide aux crises :** Le GCAC est conçu pour réagir rapidement aux crises mondiales grâce à des groupes de travail spécialisés et une force de maintien de la paix soumise à des critères de déploiement stricts.

**Structure du GCAC**

**1. Conseils de coopération régionale (RCC)**

Le GCAC fonctionne à travers six **Conseils de coopération régionale (Regional Cooperation Councils, RCC)** :

1. Afrique
2. Asie
3. Europe
4. Amériques
5. Moyen-Orient
6. Océanie

**Rôle des RCC :**

* Gérer la gouvernance locale, le développement économique et la résolution de conflits à l’échelle régionale.
* Coordonner avec le GCAC sur les questions transnationales et mondiales nécessitant une coopération plus large.

**Vote au sein des RCC :**

* Les décisions exigent un double seuil : la majorité des États **et** la majorité de la population régionale, assurant une représentation équilibrée.

**2. Conseil mondial de conseil et d’action (GAAC)**

Le **Global Advisory & Action Council (GAAC)** constitue l’organe central chargé de la prise de décisions mondiales et de la coordination.

* **Composition :** Il est composé de délégués du comité exécutif de chaque RCC.
* **Direction tournante :** Garantit qu’aucune région ou puissance ne puisse dominer les débats.

**Résolutions semi-contraignantes :**

* Sur des questions d’importance mondiale (p. ex. pandémies, terrorisme, urgences climatiques), le GAAC peut adopter des résolutions semi-contraignantes avec un vote à la supermajorité (ex. 70 % des membres).
* Les nations peuvent s’y soustraire, mais perdent alors certains avantages offerts par le GCAC, tels que financements ou assistance technique.

**3. Groupes de travail de coordination des crises (CCTF)**

Les **Crisis Coordination Task Forces (CCTF)** sont des unités temporaires créées pour faire face à des crises spécifiques.

* **Activation :** Décidée par un vote du GAAC ou à la demande d’un RCC.
* **Composition :** Formées d’experts, de responsables publics et de représentants d’ONG et du secteur privé.
* **Mandat à durée limitée :** Elles agissent dans un cadre temporel défini, avec des objectifs précis et des critères de sortie clairs.

**4. Force mondiale de stabilisation (GSF)**

La **Global Stabilization Force (GSF)** est une unité de maintien de la paix volontaire conçue pour prévenir ou contenir les conflits.

* **Critères de déploiement :**
	+ Déployée uniquement avec le consentement de la nation hôte ou par une supermajorité du GAAC en cas de crise transfrontalière.
* **Structure :**
	+ Composée de contributions volontaires de troupes de la part des États membres.
	+ Gérée conjointement par le GAAC et le RCC concerné.
* **Stratégie de retrait :** Le déploiement prend fin lorsque les critères prédéfinis de paix et de stabilité sont remplis.

**Garantir la responsabilité et la transparence**

1. **Audits indépendants :**
	* Toutes les activités du GCAC sont auditées chaque année par un organisme indépendant, avec publication publique des rapports.
2. **Rapports publics :**
	* Des plateformes en ligne fournissent des mises à jour en temps réel sur les opérations du GCAC, son financement et ses efforts de réponse aux crises.
3. **Engagement citoyen :**
	* Les organisations de la société civile, les médias et le public peuvent observer les travaux du GCAC et apporter leurs commentaires.

**Répondre aux principales préoccupations**

**1. Renforcer les mécanismes de conformité**

**Responsabilité publique accrue et pression réputationnelle :**

* Mettre en place des fiches de conformité publiques : l’adhésion des nations aux résolutions du GCAC serait évaluée et classée, influençant leur réputation internationale.
* Créer un **Forum mondial de conformité**, où les États peuvent expliquer leur non-conformité ou proposer des solutions alternatives. Ce processus public les oblige à justifier leurs actions.

**Implication des acteurs non étatiques :**

* Encourager les entreprises multinationales, les ONG et les organisations de la société civile à tenir les États responsables en liant partenariats d’entreprise et associatifs au respect des résolutions du GCAC.
* Mettre en place un **Réseau de partenariats mondiaux** : les entreprises et ONG qui s’engagent à respecter les objectifs du GCAC (p. ex. action climatique) bénéficient d’une reconnaissance et d’avantages.

**Mécanismes d’adhésion incitatifs :**

* Au-delà de la perte de privilèges, les nations qui se conforment aux initiatives clés peuvent bénéficier d’un accès préférentiel à des partenariats commerciaux, à des subventions de développement ou à des programmes de soutien technique proposés par le GCAC.
* Créer une voie de réintégration : les nations qui se retirent de résolutions semi-contraignantes peuvent réintégrer plus tard en remplissant des critères spécifiques, sans sanctions permanentes, pour maintenir la porte ouverte à une participation future.

**2. Définir clairement les crises**

**Groupe indépendant d’évaluation des crises (ICAP) :**

* Mettre sur pied un groupe d’experts indépendants et apolitiques (scientifiques, économistes, responsables humanitaires) pour évaluer les crises potentielles en fonction de critères prédéfinis.
* Les conclusions de l’ICAP seraient consultatives, mais serviraient de référence clé pour les RCC et le GAAC lors des votes sur l’opportunité de déclarer une crise.

**Indice de gravité des crises (CSI) :**

* Élaborer un indicateur fondé sur des données mesurables (p. ex. nombre de morts, impact économique, extension géographique).
* Les crises dépassant un certain seuil sur l’indice déclencheraient automatiquement un vote accéléré du GAAC, garantissant une réponse rapide.

**Procédure d’urgence accélérée :**

* En cas d’urgence, tout RCC peut initier un processus d’urgence nécessitant seulement une majorité simple au GAAC pour déclarer une crise.
* Cette déclaration confère temporairement l’autorité à un **Crisis Coordination Task Force (CCTF)**, jusqu’à ce qu’un vote formel puisse être organisé.

**3. Transition depuis l’ONU**

**Contexte historique et évolution :**

* Établir des parallèles entre la transition proposée vers le GCAC et l’évolution de la Société des Nations vers l’ONU, en soulignant que les structures de gouvernance mondiale peuvent et doivent s’adapter aux besoins changeants de la planète.
* Montrer comment le GCAC s’appuie sur les succès de l’ONU tout en répondant à ses lacunes, et le présenter comme l’étape suivante naturelle de la coopération internationale.

**Information et sensibilisation du public :**

* Mettre en place une vaste campagne de sensibilisation pour informer les citoyens du monde entier de la structure du GCAC, de ses avantages et de ses différences par rapport à l’ONU.
* Utiliser les plateformes numériques, les réseaux sociaux et des partenariats avec des établissements d’enseignement pour toucher un large public et susciter l’adhésion.

**Transition progressive avec structures parallèles :**

* Le GCAC fonctionnerait initialement aux côtés de l’ONU, en se concentrant sur certains domaines où l’ONU s’avère inefficace (p. ex. action climatique, pandémies).
* Au fil du temps, à mesure que le GCAC démontrerait son efficacité, les nations pourraient transférer davantage de responsabilités de l’ONU vers le GCAC.

**Comité de transition :**

* Créer un comité composé de diplomates, d’experts de l’ONU et d’architectes du GCAC pour piloter le processus de passation.
* Ce comité identifierait les fonctions clés de l’ONU à transférer, négocierait avec les organes onusiens et garantirait la continuité des opérations mondiales essentielles durant la transition.

**Impliquer dès le départ les acteurs clés :**

* Associer les grandes puissances, les blocs régionaux et les acteurs non étatiques influents à la conception et au déploiement du GCAC, pour que leurs intérêts soient pris en compte.
* Lancer des programmes pilotes régionaux pour instaurer la confiance et démontrer des avantages concrets avant de les généraliser à l’échelle mondiale.

**Mettre l’accent sur la complémentarité, et non la substitution :**

* Présenter le GCAC comme un organe complémentaire plutôt qu’un pur remplaçant de l’ONU, se concentrant sur les domaines où l’ONU a échoué ou s’est enlisée.
* À terme, offrir à l’ONU une voie d’intégration, lui permettant d’incorporer les modèles éprouvés du GCAC à ses propres opérations.

**4. Assurer un financement durable**

**Modèle de contribution échelonnée :**

* Instaurer un système de contribution basé sur le PIB, avec des aménagements pour les États à faible revenu.
* Les nations plus riches peuvent choisir des paliers plus élevés en échange d’une influence accrue dans les décisions de financement de certaines initiatives.

**Mécanismes de financement innovants :**

* **Micro-taxe sur les transactions financières mondiales** : Un faible pourcentage (p. ex. 0,01 %) prélevé sur les transactions financières internationales pourrait générer des revenus substantiels tout en restant négligeable par opération.
* **Partenariats avec le secteur privé** : Encourager les partenariats avec des entreprises et philanthropes répondant à des critères éthiques et souhaitant contribuer à des causes mondiales.

**Transparence dans l’allocation des fonds :**

* Mettre en place des tableaux de bord financiers en temps réel pour montrer l’affectation et l’utilisation des fonds, afin de renforcer la confiance des États membres et du public.
* Des audits indépendants réguliers garantiraient la responsabilisation et éviteraient la corruption.

**5. Équilibrer les priorités régionales et mondiales**

**Protocoles de coordination régionale-mondiale :**

* Élaborer des protocoles clairs obligeant les RCC à consulter le GAAC lorsque des actions régionales peuvent avoir un impact sur d’autres régions ou sur les priorités mondiales.
* Mettre en place des groupes de travail conjoints pour les questions transnationales, avec une direction partagée entre les RCC et le GAAC.

**Incitations à la collaboration transnationale :**

* Offrir un financement et un soutien technique supplémentaires aux RCC qui collaborent sur des initiatives interrégionales.
* Valoriser les collaborations réussies via des prix mondiaux et une couverture médiatique, rehaussant la réputation des RCC participants.

**6. Gérer les dynamiques de pouvoir**

**Vote pondéré avec garde-fous :**

* Maintenir le système de double seuil (majorité des États + majorité de la population) au sein des RCC, tout en plafonnant la population afin d’éviter qu’un État très peuplé ne domine.
* Pour les décisions du GAAC, exiger qu’au moins trois RCC soutiennent toute résolution semi-contraignante, garantissant un large appui régional.

**Direction tournante et représentation équilibrée :**

* Conserver un système de direction tournante, en veillant à ce que les nations plus petites et moins puissantes accèdent périodiquement à la présidence.
* Créer un **Conseil consultatif de la direction** chargé d’assister les dirigeants et d’éviter les décisions unilatérales.

**7. Projets pilotes**

**Projets pilotes régionaux :**

* Débuter avec des programmes pilotes dans certaines régions ou pour des sujets particuliers (p. ex. changement climatique en Océanie, réponse aux pandémies en Afrique).
* Tirer les enseignements de ces pilotes pour améliorer le modèle du GCAC avant de le déployer à l’échelle mondiale.

**Initiatives ciblées sur des enjeux spécifiques :**

* Lancer des projets initiaux du GCAC sur des problématiques mondiales peu controversées (p. ex. aide en cas de catastrophe, accès à l’eau potable) pour obtenir rapidement des réussites et asseoir la crédibilité.

**Conclusion**

Le **Global Cooperation & Advisory Council (GCAC)** propose une alternative audacieuse mais réalisable aux Nations Unies, en répondant à de nombreuses critiques formulées à l’encontre du système actuel et en offrant une approche renouvelée de la gouvernance mondiale. En mettant l’accent sur la participation volontaire, l’autonomie régionale et la transparence, le GCAC cherche à favoriser une véritable coopération tout en respectant la souveraineté et la diversité de ses membres.

Toutefois, la réussite du GCAC dépend de la résolution de défis majeurs : veiller au respect des engagements, définir objectivement les crises, assurer un financement durable et gérer les rapports de force. Grâce à une planification minutieuse, une mise en œuvre progressive et une large participation des parties prenantes, le GCAC pourrait évoluer pour devenir un modèle crédible et efficace de gouvernance mondiale.

Avec son accent mis sur l’adaptabilité, la responsabilité et le respect de la souveraineté, le GCAC représente non seulement une alternative à l’ONU, mais surtout une évolution nécessaire dans la manière dont les nations collaborent pour relever les défis mondiaux communs.